



VILLE DE
NOTRE-DAME-DES
PRAIRIES

BUDGET 2026



MOT DE LA **Mairesse**



L'élaboration du budget 2026 et du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 s'est faite dans un contexte particulièrement exigeant, notamment en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation qui reflète la forte croissance du marché immobilier observée au cours des dernières années. Bien que la valeur des propriétés ait augmenté de façon marquée, il est important de rappeler que cette hausse ne se traduit pas automatiquement par une augmentation équivalente du compte de taxes, puisque le taux est ajusté afin d'en atténuer les effets.

Comme dans plusieurs municipalités québécoises, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dépend principalement de la taxation pour assurer son financement. Or, plusieurs secteurs d'activités connaissent présentement des hausses de coûts importantes, notamment en matière de services incendie, d'approvisionnement en eau, de déneigement, d'assurances et d'infrastructures. Ces pressions budgétaires, largement hors de notre contrôle, exigent une vigilance constante et une gestion rigoureuse de nos ressources.

Dans ce contexte, la planification du budget 2026 et du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 a été étroitement liée aux effets du nouveau rôle d'évaluation. Le taux de taxation a été revu à la baisse afin de réduire l'effet de la hausse des valeurs foncières, tout en sachant que les ajustements demeurent différents d'une propriété à l'autre selon l'évolution de leur valeur marchande. Le conseil municipal s'est également concentré sur la poursuite d'investissements essentiels pour nos infrastructures, sur une utilisation mesurée de l'endettement et sur la recherche active de subventions afin d'alléger la pression fiscale à long terme.

Ce budget 2026 s'inscrit dans une volonté de stabilité, de cohérence et de responsabilité. Il vise à maintenir l'équilibre entre les besoins d'aujourd'hui et les ambitions de demain, tout en demeurant attentif à la réalité financière des ménages. C'est dans cet esprit que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies poursuit son développement, avec prudence, constance et vision.

A handwritten signature of Suzanne Dauphin in black ink, placed over a horizontal line.

Suzanne Dauphin



FAITS SAILLANTS

BUDGET

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

20,9 M\$

incluant l'amortissement
des immobilisations

LES DÉPENSES IMPOSÉES REPRÉSENTENT

PLUS DE 81 %

de l'augmentation des
dépenses totales en 2026

COMPTE DE TAXES

HAUSSE DU COMPTE DE TAXES MOYEN

LIMITÉE À **15 \$** PAR MOIS
pour 64 % des résidences

DIMINUTION DU COMPTE DE TAXES

POUR PRÈS DE **25 %**
des résidences

PRINCIPALES DÉPENSES IMPOSÉES

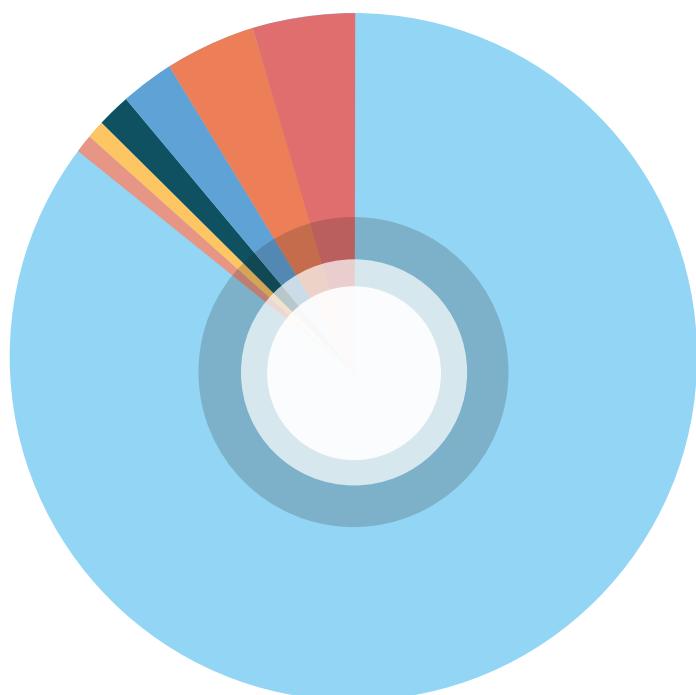
Services de la Sûreté du Québec	1 696 800 \$	Ce qui représente une hausse de 3,3 %
Service d'incendie et de premiers répondants	602 200 \$	Ce qui représente une hausse de 5,5 %
Approvisionnement de l'eau	626 700 \$	Ce qui représente une hausse de 19,1 %
Frais de financement Nouveaux projets et taux d'intérêts	1 402 300 \$	Ce qui représente une hausse de 46,2 %
Déneigement	722 000 \$	Ce qui représente une hausse de 10,1 %

REVENUS

Le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté son budget annuel pour l'exercice financier 2026. Nous vous présentons le détail des prévisions budgétaires des revenus.

REVENUS	BUDGET 2026	BUDGET 2025
Taxes	16 402 000 \$	15 301 000 \$
Paiements tenant lieu de taxes	143 400 \$	45 700 \$
Transferts	881 100 \$	816 700 \$
Services rendus	452 900 \$	400 000 \$
Imposition de droits	789 600 \$	787 200 \$
Amendes, pénalités et intérêts	160 000 \$	160 000 \$
Autres revenus	283 000 \$	256 400 \$
TOTAL DES REVENUS	19 112 000 \$	17 767 000 \$

85,80 %	TAXES
0,80 %	PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES
4,60 %	TRANSFERTS
2,40 %	SERVICES RENDUS
4,10 %	IMPOSITION DE DROITS
0,80 %	AMENDES, PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS
1,50 %	AUTRES REVENUS

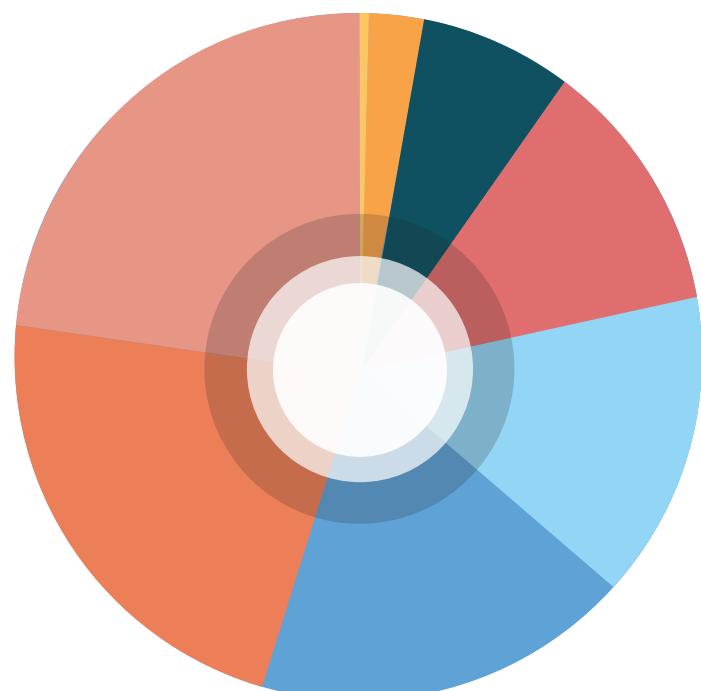


DÉPENSES

Les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement, en incluant les amortissements des immobilisations, totalisent 20 887 000 \$ et se détaillent de la façon suivante :

DÉPENSES	BUDGET 2026	BUDGET 2025
Administration générale	3 020 400 \$	2 714 500 \$
Sécurité publique	2 505 900 \$	2 411 900 \$
Transport	4 565 800 \$	4 393 300 \$
Hygiène du milieu	3 878 700 \$	3 389 200 \$
Santé et bien-être	91 000 \$	21 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	581 400 \$	611 200 \$
Loisirs et culture	4 727 500 \$	4 456 200 \$
Frais de financement	1 516 300 \$	1 055 200 \$
TOTAL DES DÉPENSES	20 887 000 \$	19 053 000 \$

- 14,50 % ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 12,00 % SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 21,80 % TRANSPORT
- 18,60 % HYGIÈNE DU MILIEU
- 0,40 % SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 2,80 % AMÉNAGEMENT,
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 22,60 % LOISIRS ET CULTURE
- 7,30 % FRAIS DE FINANCEMENT



AFFECTATIONS ET ÉLÉMENTS DE CONCILIATION

AFFECTATIONS ET ÉLÉMENTS DE CONCILIATION	BUDGET 2026	BUDGET 2025
Amortissement des immobilisations	3 687 000 \$	3 388 000 \$
Remboursement de la dette	(2 598 100) \$	(2 453 300) \$
Activités d'investissement	(40 000) \$	(40 000) \$
Affectations - Surplus accumulé affecté	545 000 \$	210 000 \$
Affectations - Réserves financières et fonds réservé	181 100 \$	181 300 \$
TOTAL	1 775 000 \$	1 286 000 \$



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028



ANNÉE 2026

	INVESTISSEMENTS	SUBVENTIONS*	PART NDP
Bâtiments et immeubles	7 478 500 \$	4 805 000 \$ 64%	2 673 500 \$
Équipements, machineries et véhicules	1 129 000 \$		1 129 000 \$
Projets d'infrastructures	20 740 000 \$	561 500 \$ 3%	20 178 500 \$
Parcs et espaces verts	575 000 \$		575 000 \$
	29 922 500 \$	5 366 500 \$ 18 %	24 556 000 \$

ANNÉE 2027

Bâtiments et immeubles	105 000 \$	105 000 \$
Équipements, machineries et véhicules	40 000 \$	40 000 \$
Projets d'infrastructures	5 256 000 \$	5 256 000 \$
Parcs et espaces verts	1 400 000 \$	1 400 000 \$
	6 801 000 \$	6 801 000 \$

ANNÉE 2028

Bâtiments et immeubles	-----	-----
Équipements, machineries et véhicules	174 500 \$	175 500 \$
Projets d'infrastructures	6 613 000 \$	6 613 000 \$
Parcs et espaces verts	-----	-----
	6 787 500 \$	6 787 500 \$

GRAND TOTAL

GRAND TOTAL	43 511 000 \$	5 366 500 \$	12 %	38 144 500 \$
-------------	----------------------	---------------------	-------------	----------------------

* La Ville de Notre-Dame-des-Prairies est en constante recherche de subventions de la part des divers organismes provinciaux et fédéraux. Pour plusieurs des projets ci-dessus, des demandes de subventions sont en cours. Elles sont soit en attente d'approbation, à confirmer, à définir ou en recherche active.

** La version détaillée est disponible sur le site Internet de la Ville dans la section Finances.

TAXATION 2026

TAUX DE TAXES DU 100 \$ D'ÉVALUATION

TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

	2026	2025
Taux de base (résidentiel)	0,468 \$	0,608 \$
Sous-catégorie - 3 à 5 logements	0,468 \$	
Sous-catégorie - 6 à 9 logements	0,535 \$	
Sous-catégorie - 10 à 19 logements	0,535 \$	
Sous-catégorie - 20 à 99 logements	0,535 \$	
Sous-catégorie - 100 logements et plus	0,535 \$	
Six logements et plus		0,694 \$
Immeubles agricoles	0,468 \$	
Immeubles forestiers	0,468 \$	
Terrains vagues desservis	1,404 \$	1,216 \$
Immeubles non résidentiels	1,243 \$	1,556 \$

TAXES SPÉCIALES - MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES

	2026	2025
Taux de base (résidentiel)	0,045 \$	0,060 \$
Sous-catégorie - 3 à 5 logements	0,045 \$	
Sous-catégorie - 6 à 9 logements	0,051 \$	
Sous-catégorie - 10 à 19 logements	0,051 \$	
Sous-catégorie - 20 à 99 logements	0,051 \$	
Sous-catégorie - 100 logements et plus	0,051 \$	
Six logements et plus		0,068 \$
Immeubles agricoles	0,045 \$	
Immeubles forestiers	0,045 \$	
Terrains vagues desservis	0,135 \$	0,120 \$
Immeubles non résidentiels	0,120 \$	0,153 \$

TAXE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC

TAXE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

0,029 \$	0,030 \$
0,016 \$	0,020 \$



TAXATION 2026 (SUITE)

COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX

FOURNITURE DE L'EAU POTABLE

	2026	2025
Résidentiel - Par unité	170,00 \$	165,00 \$
Commerce - Par unité	170,00 \$	165,00 \$
Eau au compteur - Entre 275,04 et 909,22 mètres cubes	0,850 \$	0,700 \$
Eau au compteur - Plus de 909,22 mètres cubes	1,100 \$	0,950 \$

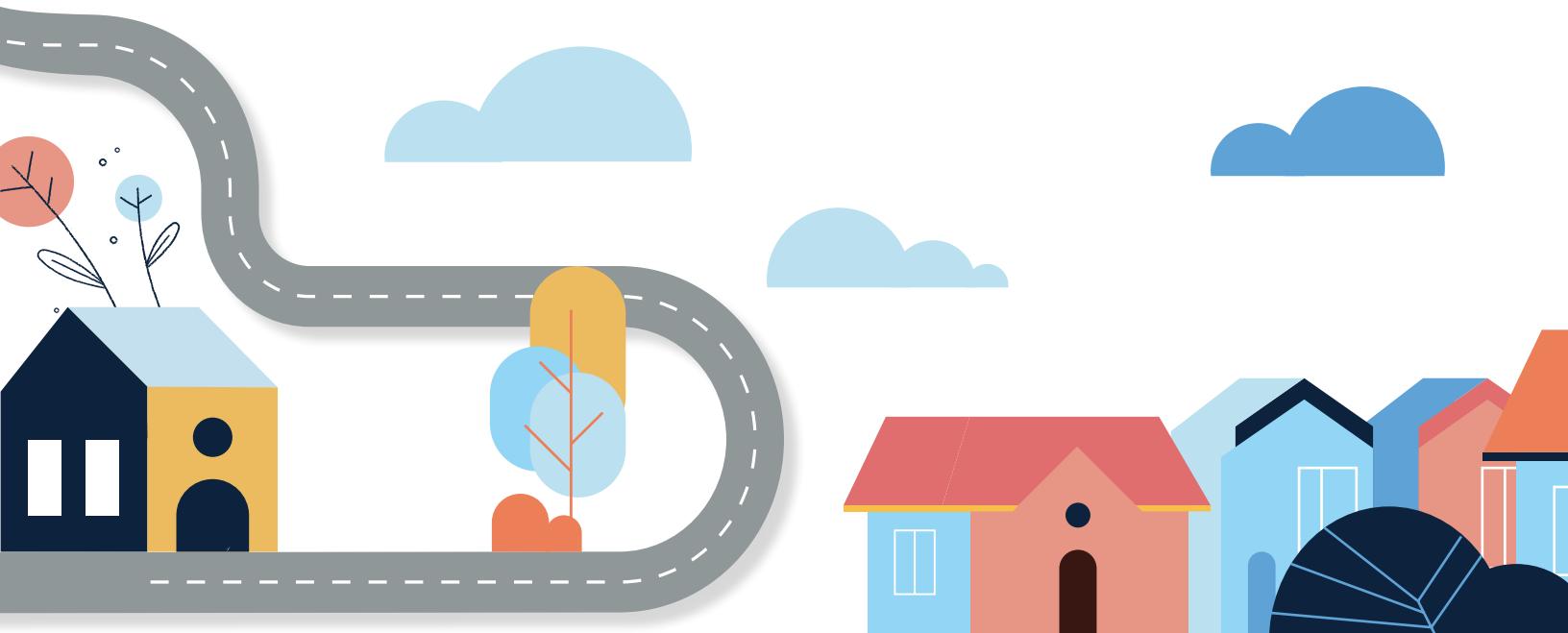
SERVICES D'ÉGOUT

	2026	2025
Résidentiel - Par unité	140,00 \$	140,00 \$
Commerce - Par unité	275,00 \$	275,00 \$
Par unité (avec compteur - jusqu'à 275,04 m ³)	275,00 \$	275,00 \$
Par unité (avec compteur - entre 275,04 et 909,22 m ³)	470,00 \$	470,00 \$
Par unité (avec compteur - supérieur à 909,22 m ³)	780,00 \$	780,00 \$

COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Résidentiel - Par unité

	2026	2025
19 logements et moins	130,00 \$	130,00 \$
20 logements et plus	50,00 \$	50,00 \$
Desservie par un conteneur semi- enfoui	90,00 \$	90,00 \$
Chalets	90,00 \$	90,00 \$
Commerce - Par unité	130,00 \$	130,00 \$



LE NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION, C'EST QUOI ?

- LE NOUVEAU RÔLE EST DÉPOSÉ TOUS LES 3 ANS
- UN NOUVEAU RÔLE A ÉTÉ DÉPOSÉ À
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES POUR 2026, 2027, 2028
- LES VALEURS INSCRITES TIENNENT COMPTE DES
CONDITIONS DU MARCHÉ IMMOBILIER AU 1^{ER} JUILLET
DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (1^{ER} JUILLET 2024)
- LA VILLE N'A AUCUN DROIT DE REGARD SUR
L'ÉTABLISSEMENT DES VALEURS INSCRITES
- LES VALEURS SONT ÉTABLIES PAR DES ÉVALUATEURS
PROFESSIONNELS MANDATÉS PAR LA MRC DE JOLIETTE

VOUS ÊTES EN DÉSACCORD ?

- Vous pouvez contester
votre évaluation
- Assurez-vous d'avoir des
motifs sérieux : vous avez
le fardeau de la preuve
- Informez-vous :
FQM Évaluations
(450) 592-4368
- Délai maximum pour une
révision : 30 avril 2026

01 COMMENT UNE PROPRIÉTÉ EST-ELLE ÉVALUÉE ?

- En tenant compte de ...
- ses caractéristiques physiques
 - du marché immobilier
 - de différentes données économiques

02 QUELLES SONT LES MÉTHODES D'ÉVALUATION RECONNUES ?

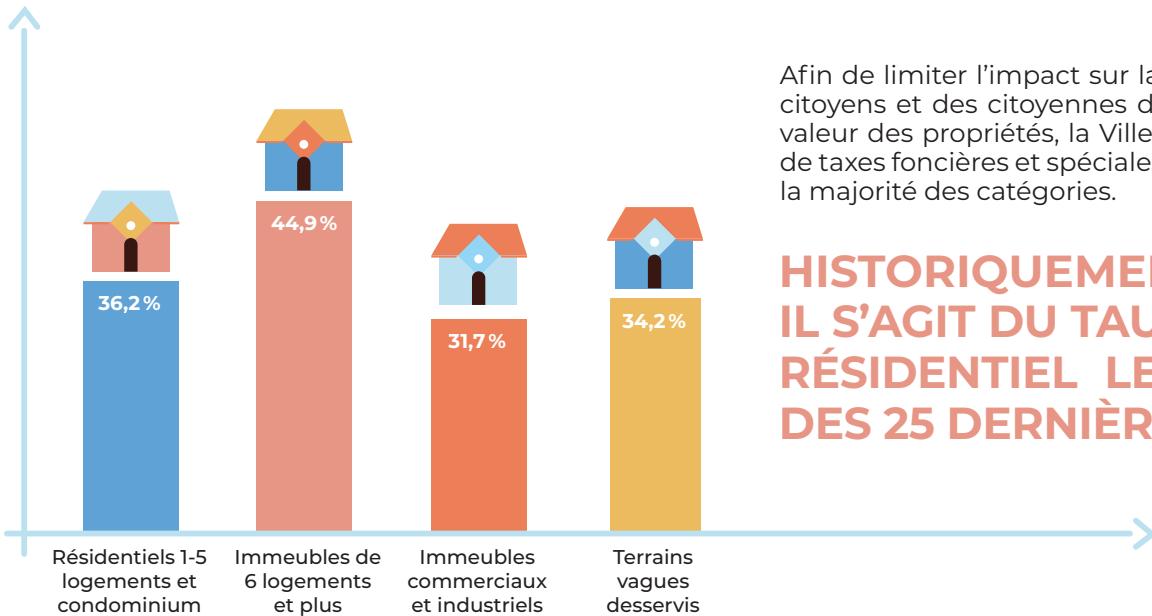
- La comparaison : votre propriété est comparée aux immeubles semblables dans votre secteur et au prix de vente de ceux-ci
- Le coût de remplacement : on calcule le prix qu'il en coûterait pour construire votre propriété aujourd'hui

03 FACTEURS QUI INFLUENCENT LA VALEUR D'UNE PROPRIÉTÉ

- le secteur
- la dimension du terrain
- la superficie habitable
- l'âge de la propriété
- la qualité de la construction

HAUSSES MOYENNES DES ÉVALUTATIONS DES PROPRIÉTÉS

VARIATION DES VALEURS FONCIÈRES (%)



Afin de limiter l'impact sur la charge fiscale des citoyens et des citoyennes dû à la hausse de la valeur des propriétés, la Ville a diminué les taux de taxes foncières et spéciales à l'évaluation pour la majorité des catégories.

**HISTORIQUEMENT,
IL S'AGIT DU TAUX DE TAXES
RÉSIDENTIEL LE PLUS BAS
DES 25 DERNIÈRES ANNÉES.**

IMPACTS DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE SUR LE COMPTE DE TAXES

PLUS DE
73%

des résidences auront une diminution ou une augmentation de leur compte de taxes inférieure à 20 \$/mois en 2026

DIMINUTION
DU COMPTE
DE TAXES
24.9%

AUGMENTATION
ENTRE 0 \$ ET 10 \$
PAR MOIS
26.2%

AUGMENTATION
DE PLUS DE 20 \$
PAR MOIS
27.3%

AUGMENTATION
ENTRE 15 \$ ET
20 \$ PAR MOIS
9.0%

AUGMENTATION
ENTRE 10 \$ ET
15 \$ PAR MOIS
12.6%



MODALITÉS DE PAIEMENT

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR MOINS D'ENVOIS PAPIER ?

Recevez maintenant votre compte de taxes en ligne : Inscrivez-vous!



Lorsque le total des taxes et compensations exigibles excède 300 dollars, il est possible de les payer en 5 versements égaux, en respectant les dates d'échéance inscrites sur le compte de taxes. À défaut d'acquitter un versement dans les délais prévus, seul ce versement devient alors exigible et porte intérêt, dès lors, au taux fixé par le conseil.

LES PAIEMENTS PEUVENT ÊTRE FAITS :

- par Internet
- dans une institution financière
- par la poste
- par paiement préautorisé
- directement à l'hôtel de ville

LES DATES D'ÉCHÉANCE DES 5 VERSEMENTS SONT :

- 1^{er} : le 30^e jour qui suit l'expédition du compte
- 2^e : le 15 mai 2026
- 3^e : le 15 juillet 2026
- 4^e : le 15 septembre 2026
- 5^e : le 15 novembre 2026

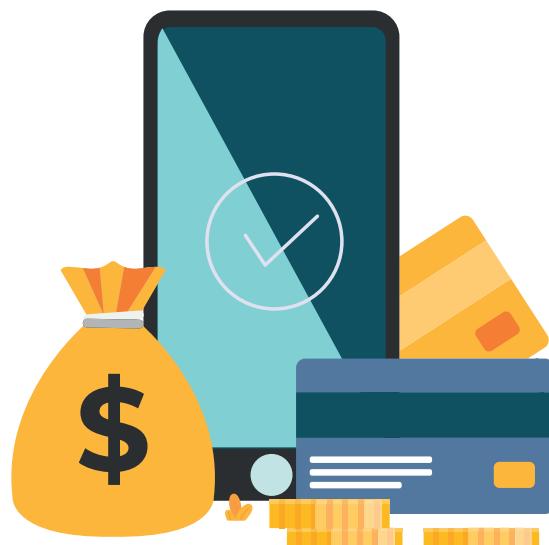
Pour plus de détails, veuillez consulter le site Internet de la Ville sous la rubrique « Finances / Évaluation et taxation / Modes de paiement ».

SAUVEZ DU TEMPS ! FAITES VOTRE PAIEMENT EN LIGNE

- Évitez les files d'attentes aux points de service où il est possible d'effectuer vos paiements
- Évitez les frais reliés aux timbres et aux chèques
- Facilitez la traçabilité de vos paiements
- Assurez-vous que vos paiements seront reçus à temps

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

- 1 Accéder au site Internet de votre institution bancaire
- 2 Choisir le fournisseur « Ville de Notre-Dame-des-Prairies » dans la catégorie « Taxes municipales »
- 3 Indiquer le numéro de référence de 17 chiffres inscrit sur votre talon de remise
- 4 S'assurer d'inscrire le bon numéro de référence



VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES
Adresse ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ

N° référence pour paiement	11112233340000000
SIPC 668	Taxes courantes XXX,XX
No facture: 2FA000000	Autres sommes X,XX
Échéance AAAA-MM-JJ	Total à payer XXX,XX \$
No client XXXX	

SPECIMEN